

Règlement intérieur

Saison 2022-2023



Affiliation

L'Indépendante Comtoise Besançon Gymnastique est affiliée à la **Fédération Française de Gymnastique (FFG)**.

Objectifs du club

Former des gymnastes tout en préservant leur équilibre physique dans une ambiance conviviale.
Participer aux compétitions individuelles et par équipes organisées par la FFG.

Lieux d'entraînements

Gymnase Denfert-Rochereau – Avenue Denfert-Rochereau à Besançon
Salle spécialisée de l'UPFR Sports à la Bouloie – chemin de l'épitaphe à Besançon

Cotisation

Tous les adhérents doivent être à jour de leur cotisation dès l'inscription, afin de pouvoir bénéficier de la couverture de la FFG. A partir du 1^{er} octobre, le non-paiement de la cotisation entrainera l'interdiction de participer aux entraînements pour des raisons de sécurité et d'assurance. Toute saison sportive commencée reste due intégralement (sauf en cas de déménagement à plus de 50 kms des lieux d'entraînement).

Entraînement

Une progression nécessite une bonne organisation, aussi les horaires des entraînements doivent être respectés afin que l'activité se déroule dans les meilleures conditions. L'assiduité aux entraînements est impérative, elle est la première condition pour que le travail fourni assure une progression régulière et des résultats honorables. Elle doit être un engagement tant des parents que des enfants. Toute absence doit être signalée aux entraîneurs. La tenue vestimentaire et la coiffure doivent être adaptées à la pratique de la gymnastique. Le club se réserve le droit d'exclure un adhérent qui perturberait le bon déroulement des séances après information orale et écrite aux parents.

Responsabilité

Les entraînements sont assurés par des cadres bénévoles et salariés diplômés (diplôme fédéral ou d'état). Les activités du club sont couvertes par une assurance. Avant et après les heures d'entraînement communiquées en début d'année, les enfants ne sont pas sous la responsabilité du club. Cette responsabilité cesse dès lors que l'entraînement est terminé.

Présence des parents

Pour les séances de baby-gym, la présence d'un parent est obligatoire.
Pour les autres groupes, la présence des parents n'est pas demandée. Il est cependant possible de rester le temps de la séance sur les bancs à l'écart des agrès. Dans ce cas, il est demandé de ne pas intervenir ou interagir avec l'enfant pendant la séance.
La prise de photos ou vidéos est interdite pendant les séances. Nous pouvons l'autoriser exceptionnellement en fin de séance individuellement sur demande.
La présence des parents est recommandée lors des compétitions. Toutefois, ceux-ci devront respecter le bon fonctionnement des compétitions, sans en perturber le déroulement.

Informations

Les entraîneurs sont à la disposition des parents pour leur apporter toutes les informations qu'ils souhaitent sur le comportement et l'évolution de leurs enfants au sein du club. Les dirigeants sont disponibles pour écouter toutes suggestions et régler tous les problèmes qui peuvent surgir en cours de saison.

Contact club : Tél : 09-53-72-79-26 ; Mail : independante.comtoise@gmail.com ; Site : www.independantecomtoise.fr

Image

En acceptant ce document, j'autorise le club à diffuser des images de mon enfant lors de la pratique sportive (entraînements, compétitions, représentations...). Cette diffusion aura lieu sur les supports d'affichage du club, sur tout document écrit assurant la promotion du club, et notamment sur le calendrier annuel, ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux du club. L'image pourra également être utilisée par la presse. Cette autorisation est valable pour la saison concernée par l'image. Le club pourra également utiliser l'image à titre d'archive de la vie du club. Si vous ne souhaitez pas que des images de votre enfant puissent être diffusées au sein du club, sur notre site internet ou nos réseaux sociaux, ou si vous souhaitez qu'une image dont vous avez accepté la diffusion cesse d'être publiée, nous vous remercions de le signaler par courrier adressé à notre club.

La prise de photos ou vidéos est interdite pendant les séances. Nous pouvons l'autoriser exceptionnellement en fin de séance individuellement sur demande.

Compétitions

Au cours de la saison sportive, certaines gymnastes participeront à des compétitions où leur présence sera indispensable. Lors des compétitions officielles (dès le département), le club paie les engagements des gymnastes. Il est pénalisé par des amendes en cas d'absence d'une gymnaste inscrite. En cas d'absence non justifiée d'un certificat médical, le remboursement de l'inscription et l'amende sont à la charge des parents.
Composition des équipes : le ou les entraîneurs des groupes établissent la composition des équipes et décident de l'intégration ou non de chacune à l'AGBM, dans le but d'engager les gymnastes dans la catégorie la plus adaptée pour elles et de permettre la meilleure performance possible en compétition. Ceci peut conduire à une composition d'équipe qui ne correspond pas forcément au groupe d'entraînement. Les adhérents et les parents devront accepter cette composition réalisée par les entraîneurs, seuls garants techniques du club.

Lorsque plusieurs équipes pourront être organisées dans une même catégorie, un test pourra être organisé de manière à constituer les équipes les plus performantes.

Les gymnastes qui ne souhaitent pas participer aux compétitions individuelles et/ou par équipe doivent le déclarer au responsable technique avant la date d'engagement pour les premières compétitions (au début du mois de décembre).

Déplacements restauration et hébergements

Le club étant déclaré d'utilité publique, chaque personne qui utilise son véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement pour le club (compétition, formation) pourra déduire ses frais sur sa déclaration d'imposition. Le déclarant devra pour cela, remplir le formulaire en regroupant les déplacements réalisés sur la saison et disponible sur demande auprès du bureau, celui-ci sera signé par le président de l'association.

Le club encourage tous ces adhérents à privilégier ce mode de remboursement.

Si ce mode de remboursement n'est pas utilisé, seuls les déplacements hors Franche-Comté pourront donner lieu à un remboursement à condition que le véhicule transporte plusieurs gymnastes, entraîneurs ou juges.

Restauration : seuls les repas des cadres et juges sont pris en charge par le club.

Déplacements pris en charge par le club :

Départemental et Franche-Comté : à la charge des gymnastes

Hors Franche-Comté : le club prend en charge les frais de déplacement (à hauteur de 3 gymnastes par véhicule)

Règles et modalités : Calcul des frais au départ de Besançon jusqu'au lieu de la compétition (aller – retour) d'après le calcul sur le site "viamichelin.fr" pour les coûts estimés avec critères autoroute et direct. Si le déplacement par avion low-cost ou train est plus avantageux, celui-ci sera privilégié. Tout cas particulier doit être validé par le bureau, au minimum deux semaines avant le déplacement.

L'hébergement est défini à l'avance par le club (hôtel, mobil-home, apart-hôtel), afin d'optimiser les coûts pour les familles.

Les repas et l'hébergement ne sont pas pris en charge par le club.

Pour les cadres et juges bénévoles lors des compétitions et formations :

Tous les déplacements sont pris en charge en intégralité (remboursement sur la base du tarif « viamichelin.fr »).

Règles et modalités : Calcul des frais au départ de Besançon jusqu'au lieu de la compétition (aller – retour) d'après le calcul sur le site "viamichelin.fr" pour les coûts estimés avec critères autoroute et direct.

Optimisation des véhicules : Si plusieurs cadres ou juges sont impliqués, le remboursement sera réalisé sur la base de 3 cadres ou juges minimum pour un véhicule.

Dans le cas où le cadre / juge se déplace seul alors qu'un déplacement collectif est organisé, aucun remboursement n'est effectué par le club. Le covoiturage est fortement recommandé et à privilégier.

Si le déplacement par avion low-cost ou train est plus avantageux, celui-ci sera privilégié.

Tout cas particulier doit être validé par le bureau, au minimum deux semaines avant le déplacement.

L'hébergement est défini à l'avance par le club (hôtel, mobil-home, apart-hôtel), afin d'optimiser les coûts.

Les repas sont pris en charge par le club durant l'action (compétition, formation...), ils seront remboursés sur présentation des justificatifs et pour un maximum de 12€ par repas.

Le temps passé en compétition sera indemnisé de la manière suivante une demi-journée de compétition équivaut à 4h d'entraînement.

Classes à horaires aménagés :

Engagement : le volume horaires des gymnastes de cette section est conséquent par rapport à tous les autres groupes du club. Le choix du club est de ne pas établir un tarif d'adhésion proportionnel au nombre d'heures d'entraînement, pour éviter une sélection financière. En contrepartie, le club demande à ce que les parents des gymnastes profitant de ce dispositif s'investissent en donnant du temps à l'association en intégrant le comité directeur et en participant aux actions mises en place.

Déplacements : Les gymnastes intégrées à la section HA doivent rejoindre le lieu d'entraînement à la sortie du collège.

L'entraîneur responsable de ce groupe pourra transporter jusqu'à 4 gymnastes dans son véhicule personnel pour les emmener sur le lieu d'entraînement à l'heure de sortie commune du collège.

Chaque saison, s'il y a plus de 4 gymnastes en HA, les gymnastes les plus âgées de la section seront amenées à prendre le bus de ville pour rejoindre le lieu d'entraînement.

S'il arrive que certaines gymnastes aient des cours supplémentaires et terminent plus tard, il faudra en informer au plus vite l'entraîneur afin de voir si une solution est possible pour que nous venions la chercher. En fonction de l'horaire, la gymnaste pourra rejoindre l'entraînement (avec un de ses parents ou seule par le bus), ou organiser son retour chez elle.

L'intégration ou non des gymnastes HA à l'AGBM, sera décidée par les entraîneurs, dans le but d'engager les gymnastes dans la catégorie la plus adaptée pour elles et de permettre la meilleure performance possible en compétition.